

Nancy réduit sous la pression des habitants la facture du sauvetage de ses thermes

by Les Echos - lundi, mai 09, 2022

<http://correspondances.fr/nancy-reduit-sous-la-pression-des-habitants-la-facture-du-sauvetage-de-ses-thermes/>

110 ans après l'ouverture des premiers thermes de Nancy, Grand Nancy Thermal proposera au printemps 2023 un grand complexe associant soins et loisirs en pleine métropole. Une médiation a permis de réduire considérablement les charges de la collectivité.

Grand Nancy Thermal est sauvé. En juillet 2021, le tribunal administratif de Nancy, saisi par un collectif de douze citoyens, annulait la délégation de service public (DSP) que la métropole prévoyait de confier à un consortium Grand Nancy Thermal Développement pour gérer un pôle aquatique associant bien-être et santé sur les hauteurs de Nancy.

Dix mois plus tard, une médiation a permis, non seulement de mener bon port ce projet phare qui ouvrira au printemps de l'an prochain, mais aussi de diviser par 11 la dépense pour le contribuable nancéen. Entre la première mouture de la DSP et l'accord en cours de validation, l'engagement de la collectivité est passé de 77 à 7 millions d'euros.

Le projet porté depuis 2016 par la Compagnie européenne des bains/Valvital doit engendrer 267 équivalents temps plein et recréer sur les hauteurs de Nancy le complexe thermal que la ville avait étrenné en 1913, avant que la Première Guerre mondiale ne vienne l'anéantir.

Des avancées considérables

Votée à la quasi-unanimité - Mathieu Klein compris - en 2018, la DSP initiale prévoyait une subvention de travaux de 25 millions d'euros, puis une subvention d'équilibre annuelle de 2,3 millions d'euros pendant 27 ans, soit un coût de 86 millions d'euros sur trente ans, contre 9 millions d'euros de redevances attendues. Sur cette même période, les actionnaires de Grand Nancy Thermal Développement prévoyaient d'engranger 87 millions de dividendes.

La conciliation a depuis permis de constituer une structure de gouvernance sous la forme d'une société d'économie mixte dont la métropole détiendra 85 %, la Compagnie européenne des bains/Valvital restant exploitant. La collectivité s'assure ainsi 83 millions d'euros de dividendes et d'intérêts, qui compenseront, à 7 millions d'euros près, les 77 millions d'euros de subventions versées à l'exploitant.

Des centaines de donateurs ont réuni 18.000 euros pour financer la procédure, dont l'épilogue est unanimement salué.